



Mesot Roland, Kolly Nicolas

La neutralité dans le milieu scolaire mise à mal par le Parti socialiste

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 21.04.23

Dépôt

Nous apprenons la venue de Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider au CO de la Gruyère le 1^{er} mai. Ce n'est pas tous les jours que des élèves ont la chance de côtoyer une conseillère fédérale et cette expérience unique d'éveil à la citoyenneté doit être saluée.

Malheureusement, derrière cette initiative se cache en réalité une invitation partisane, avec en-tête du Parti socialiste bullois, qui va à l'encontre de l'article 2 de la Loi scolaire exigeant le respect de la neutralité politique dans le cadre scolaire.

Le déroulement de l'événement nous interpelle, particulièrement car aucun représentant des autorités cantonales invitées n'y participera en tant qu'intervenant. L'élégance n'aurait-elle pas été de donner la parole au président du Conseil d'Etat, au préfet ou à la présidente du Grand Conseil pour un mot de bienvenue ? Si ces personnes devaient ne pas avoir été sollicitées, cela démontre le caractère et le but uniquement politique de cet événement.

Beaucoup d'autres éléments évoqués par la presse suscitent des questions, voire des inquiétudes concernant la neutralité politique en milieu scolaire. Cette situation nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat était-il informé de cet événement ? Si oui, comment a-t-il réagi ?
2. Il semble qu'il aurait été élégant d'organiser un mot de bienvenue de la part d'un représentant des autorités cantonales. Au-delà de la simple invitation qui leur aurait été envoyée, les représentants des institutions cantonales que sont Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Préfet ou Madame la Présidente du Grand Conseil, ont-ils été sollicités pour prononcer un mot de bienvenue à Madame la Conseillère fédérale ?
3. Par la presse, on apprend que la manifestation du Parti socialiste « est organisée en étroite collaboration avec le CO ... ». Cela signifie-t-il que le CO de la Gruyère ou sa direction est en relation avec toutes les sections politiques de sa région ou est-ce un privilège accordé au Parti socialiste ?
4. Il est fait mention, dans la réaction du DFJP, que la manifestation réunit des membres de plusieurs partis. La collaboratrice de la DFAC indique elle que « les élèves abordent de manière neutre le paysage politique et ses principales orientations ». Avec des invités qui ne sont pas censés intervenir, nous nous trouvons donc dans une situation d'intervenants issus du même bord politique (y compris l'animatrice), sans débat et sans arguments contraires. Le Conseil d'Etat confirme-t-il la position de la DFAC ? Cette situation respecte-t-elle l'esprit de l'article 2 al. 3 de la Loi scolaire ?
5. Dans sa longue réponse à la question 2021-CE-200 de l'ancien député Philippe Demierre en août 2021, le Conseil d'Etat précisait, en parlant du traitement de la question des partis politiques dans les écoles, que « Le but est que les élèves aient une vision du pluralisme des partis en Suisse » et précisait encore, en parlant de ce même sujet dans les cours d'histoire en 10 H, que « Dans les deux cas, il s'agit d'une présentation neutre ». Dans le cas précis, nous serons dans une vision et une présentation totalement socialo-socialiste. Le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir pour que ces événements orientés politiquement en milieu scolaire ne se reproduisent plus ?